

M. Castelain, ancien sous-préfet, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Valenciennes (Nord), en remplacement de M. Raymond-Blanche, démissionnaire.

Nous avons raconté, il y a environ quinze jours, la disparition subite de deux habitants de la commune de Leers-France. Nous avons dit aussi, quelques jours plus tard, qu'un d'eux, nommé Hauwels, atteint d'aliénation mentale, avait été arrêté à Béthune et dirigé sur l'asile d'aliénés d'Armentières où il est actuellement interne.

Nous apprenons, aujourd'hui, que le cadavre de l'autre paysan, Alphonse Seden, a été retrouvé, hier, dans le canal, à hauteur du pont de Grimonpont.

Il paraît que cet infortuné était, lui aussi, sujet à des accès de folie, pendant la durée desquels, il avait la manie du suicide. Plusieurs fois, sa femme l'avait surpris dans son grenier, au moment où il essayait de se pendre.

Lorsqu'il quitta le village de Leers, le 26 novembre dernier, il prétendait sa femme qu'elle ne le verrait jamais plus. Il n'a dit que trop vrai, le malheureux !

Le cadavre a été remis à la famille du suicidé.

Hier, a été arrêté, rue de l'Hospice, au moment où il tendait la main aux passants, un journalier de 26 ans, nommé Castel.

Cet homme a déjà subi une condamnation pour un fait identique et sept condamnations pour fraude.

Le Journal officiel d'hier publie le décret nommant la nouvelle municipalité de Roubaix.

Cinq individus arrêtés, ces jours derniers, sous l'inculpation de différents délits, ont été dirigés, hier, sur le dépôt de stiret de Lille, pour être mis à la disposition du parquet.

Une tempête épouvantable, accompagnée de pluie, s'est déchaînée, la nuit dernière, sur notre ville.

Des tuiles, des morceaux de cheminées gisaient, ce matin, dans un grand nombre de rues. Un bâtiment en construction, rue du Pile, s'est écroulé presque en entier.

Il n'y a pas eu d'autres accidents à déplorer.

Par décret en date du 13 décembre 1877, M. Louis-Auguste Filpo de Tourcoing a été nommé huissier près le tribunal de 1^{re} instance séant à Lille en remplacement de M. Broutin, démissionnaire en sa faveur, et il a, en cette qualité, présidé hier à l'audience du 20 du même mois, devant ledit tribunal.

La musique municipale de Tourcoing donnera un grand concert à ses membres honoraires, avec le concours de divers artistes étrangers, le lundi 28 janvier 1878.

On nous rapporte qu'hier matin, une dame, en allant au marché, s'est fait voler son porte-monnaie dans la foule. La somme qu'il contenait s'élevait à 14 francs environ.

État-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 29 décembre. — Désiré Dénegromont, à la Malcense. Ernest Florin, à la Marlière. — Alphonse Delepaut, à la Croix-Rouge. — Valentine Dujardin, rue du Bocquet. — Claire Hattécour, rue du Tilleul. — Berthe Guilbert, rue Nationale.

Da 30. — Adèle Vandekerckhove, à la Croix-Rouge. — Eugène Dutoit, à la Croix-Rouge. — Marie Vanneest, au pont de Neuville. — Blanche Jostens, rue du Mont-à-Leux. — Laurent Farvaque, à l'Épine. — Marie Vanmorléghem, au pont de Neuville. — Blanche Duterre, rue de Turenne. — Gustave Calogne, au Chêne-Houpline. — Florimond Desmarest, rue de Gand.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 29 décembre. — Louis Dupont, 37 ans 10 mois, au sentier du Tilleul. — Damié Berym, 61 ans, époux de Barbe Deboosere, rue Nationale. — Henri Vanneuvens, 28 ans, époux de Victorine Couppeaux, au Tilleul. — Alphonse Flanquart, 41 mois, à l'Épine. — Colette Bulté, 75 ans 9 mois, veuve de Louis Penez, hospice général. — Angélique Wagnon, 78 ans 5 mois, veuve de Jean Heidebergh, hospice général.

Da 30. — Julien Pesin, 41 jours, rue du Niot. — Lucien Lecocq, 54 ans 9 mois, aux Phalémpins.

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES. — Dépêche de l'Observatoire de Paris, Paris 29 décembre, 1 h. soir. — Hauteur du baromètre à Cherbourg, 750; Lorient, 752; Nantes, 750; Rochefort, 753; Biarritz, 770. Nouveaux baromètres au Centre sur Écosse amenant la pluie sur le nord et l'ouest de la France. Forte baisse du baromètre. Le vent est est revenu au sud-ouest. Température en hausse. Temps à la pluie.

LETRES MORTUAIRES ET OBITS. — M. Hippolyte Alfred Reboux. — Avis gratuits dans les deux éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien).

CONVOIS FUNÈRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille **POUPE-DOUAY**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de **Dame Edouard-Henriette DOUAY**, décédée à Roubaix, 31 décembre 1877, à l'âge de 62 ans et 4 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et au service funèbre qui auront lieu le mardi 1^{er} janvier 1878, à 3 heures 1/4, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 151.

Un obituaire du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur le jeudi 3 janvier, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri DUHAMEL, époux de Madame GIRON, décédé à Roubaix, le 29 novembre 1877, à l'âge de 38 ans et 8 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obituaire du mois sera célébré en l'église d'Antel, de l'église Saint-Martin à Roubaix, le jeudi 3 janvier 1878, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Edouard WATTINNE, fils de la charité de Saint-Vincent-de-Paul, supérieur à l'orphelinat de la Providence à Toulon, décédé à Toulon le 6 décembre 1877, à l'âge de 50 ans, et dans sa 29^e année de vocation. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obituaire du mois sera célébré en l'église des Pères Récollets, à Roubaix, le jeudi 3 janvier 1878, à neuf heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Alexandre DUCHAUFQUE, époux de Dame Prilbonne FARVACQUE, décédé à Roubaix, le 27 novembre 1877, à l'âge de 61 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste parait dans les deux éditions du journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue de la Vierge, 17.

E. BLAUWANT Aîné, 8, rue du Vieil-Abrauvou. Grand assortiment de boîtes, en laque et porcelaines de Chine et du Japon, boîtes nappées, cristaux montés, etc., pour étas et les étrangers. 14816

Ingénieurs
V. DUBREUIL, ingénieur, installations, expertises, consultations techniques de 7 h. à 9 h. le matin et de 1 h. à 3 h. le soir, rue du Chemin de Fer, 35.

COUVREUR-RENNARD, Grande-Place, 11, Tourcoing. — Confections pour hommes et pour dames. 14066

Confections
MONHOY-DUPIRE, Grande-Rue, 16, Roubaix. — Confections pour hommes. 14065

Zinc et plomb pour bâtiments
BONNAVE-DELANNOY, rue Nain, 3. — Spécialité d'éclairage pour fêtes et soirées. 14072

Modes et Coiffures
Mme HAVET, rue des Lignes, 10. 14744

Imprimerie, Librairie, Lithographie
Alfred REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.

Modes et Lingerie
DUHAMEL-DUPONT, rue St-Pierre 38, à Roubaix. 1470

COILLE, place de la Mairie, 8. — Dépôt des principales produits pharmaceutiques. 14069

Serrurerie — Pâlerie
DENDIEVEL, rue Saint-Georges, 80, Roubaix.

Belgique
Un drame terrible vient de jeter la consternation dans la population de la petite ville de Wavre, ordinairement paisible.

Mardi dernier, M. Jacobs, le marchand-dérogé de la gendarmerie de cette ville, avait fêté la Noël, et n'avait regagné son domicile que vers deux heures du matin.

Les quartiers de la gendarmerie se trouvant dans un taudis, et les deux mariés de maisons, le faubourg d'Aisemont, M. Jacobs y occupe une chambre au rez-de-chaussée.

Il se mit au lit et commençait à lire les journaux de la veille, lorsqu'il entendit frapper à la fenêtre. Ne doutant nullement que c'était la rentrée d'un patron ou de gendarmes revenant d'une commune voisine, mais, voulant s'en assurer positivement, il posa son quinquet sur la tablette de la fenêtre et entra dans la chambre.

« Êtes-vous bien le commandant ? » lui cria un voix. « Oui », répondit celui-ci. Aussitôt, deux coups de feu résonnèrent dans le silence de la nuit, et M. Jacobs s'affaissa sur lui-même, frappé presque à bout portant, d'une double décharge de plomb.

L'infortuné avait été atteint à la partie droite de la face; son quinquet avait été brisé, et le pétrole avait enflammé la manche de sa chemise. L'éveil fut aussitôt donné, des gendarmes firent des perquisitions dans toutes les directions sans amener la découverte du meurtrier.

On annonce qu'un jeune homme, sur lequel planaient les soupçons, s'est constitué prisonnier entre les mains de la justice, à Nivelles.

VARIÉTÉS

Les Petites-Sœurs des pauvres.

Avez-vous quelquefois rencontré ces bonnes religieuses au petit costume noir, simple et gracieux, auxquelles on a donné le nom de Petites-Sœurs des pauvres ? Qui donc n'a vu, dans les rues de Roubaix ou de toute autre ville, cette petite voiture d'une forme particulière qui la fait reconnaître tout d'abord ? C'est la voiture aux provisions des Petites-Sœurs, voiture destinée à recueillir tous les débris qu'on veut bien leur donner pour la nourriture de leurs pauvres au fond de la carriole, deux Sœurs; sur le devant, le vieillard qui conduit le modeste attelage. Ils font leur tournée de charité. Arrivés sur la place publique, au marché, les Sœurs descendent et, pendant que leur vieux compagnon reste gravement assis sur son siège, elle vont d'une porte à l'autre, d'une marchandise à l'autre, qu'étant lui un peu d'oseille, là du persil, plus loin un poisson. Elles acceptent aussi avec plaisir le marc de café, dont le résidu, encore pénétré d'une reste d'essence et d'arôme, et mêlé avec un peu de lait, procure aux vieillards un mets délicieux.

L'institution des Petites-Sœurs des pauvres est une des plus jolies fleurs qui se soient épanouies dans le parterre de la Charité. Ces bonnes Sœurs reçoivent dans leur maison les vieillards infirmes et abandonnés Elles soignent, les instruisent, les consolent et les aiment d'une charité vraiment filiale, et entourent d'un charme indéfinissable les derniers jours de leur existence.

Les Petites-Sœurs des pauvres ne comptent que trente-sept années d'existence; leurs débuts furent humbles, et

pauvres et modestes. Mais ce grain de senevé, planté dans un coin de la Bretagne, est devenu un grand arbre abritant sous son ombre de ramilles de vieillards et étendant ses branches non plus seulement sur toute la France, mais dans les deux Amériques, en Espagne, en Italie, en Belgique, en Prusse, en Angleterre.

Ce sont les débuts de cette institution que je veux faire connaître et rappeler à ceux qui les ont oubliés.

Non loin du port de Saint-Malo, on rencontre une petite ville, Saint-Servan, dont il n'est séparé que par une chaussée extrêmement forte, le *Sillon*, baignée deux fois le jour par la mer. Les habitants de cette contrée sont tous marins et, pendant que les chefs de famille voyagent loin de leur pays, leurs vieux parents et leurs enfants vivent dans l'indigence. Aussi le nombre de vieilles femmes veuves infirmes était malheureusement très élevé à Saint-Servan. Un prêtre, l'abbé Le Pailleur, encore vivant, aimable et généreux, dit ému de l'abbé de l'Épée et de saint Vincent de Paul, fut nommé vicaire de Saint-Servan. Depuis longtemps il gémissait sur l'état misérable des habitants de la paroisse, souffrant de ne pouvoir répandre sur cette population les secours de sa charité, lors qu'une jeune ouvrière se présenta à son confessionnal, le 20 janvier 1838. Elle reconnut de suite qu'elle était propriétaire d'un ouvrage qu'elle était parvenue à la vie religieuse sans lui découvrir son secret, qu'il ne lui révéla que plus tard et progressivement.

Ayant trouvé une autre jeune ouvrière, d'une grande vertu, il l'associa à la première. Il leur avait commandé de prendre soin d'une pauvre aveugle. Agée de quatre-vingts ans. Après deux ans et demi d'épreuves et de formation à la vie religieuse, l'abbé Le Pailleur leur parla clairement de son œuvre, et leur dit de porter cette bonne vieille dans la mansarde de deux pauvres servantes qui voulaient bien se prêter à cet acte de charité. C'était le 15 octobre de l'année 1840; l'œuvre était fondée. Voici les noms des quatre fondatrices, ou plutôt de ces héroïnes de la charité: Marie-Augustine, âgée de 18 ans; Marie-Thérèse, âgée de 16 ans; Jeanne Jugan, âgée de quarante-huit ans; Fanchon Aubert, âgée de soixante ans. Jeanne Jugan devint religieuse comme les deux jeunes ouvrières, tandis que Fanchon Aubert resta dans l'ordre au rang des pauvres vieillards.

Cependant la mansarde où l'on était depuis environ un an devint insuffisante: on avait reçu une deuxième infirme et une quatrième sœur. Le vicaire de Saint-Servan l'on rez-de-chaussée, sombre, froid, misérable, où il logea douze pauvres et les quatre Sœurs, qu'il nomma Sœurs des pauvres. C'est à Nantes seulement que pour la première fois on leur donna le nom de Petites-Sœurs des pauvres, qui leur est resté.

On habitait le rez-de-chaussée depuis un an: les pauvres se présentaient en nombre, mais on ne pouvait plus les recevoir, faute de local. Alors l'abbé Le Pailleur racheta une maison de vingt-deux mille francs, sans posséder aucun ressource.

Dans les commencements, Marie-Augustine, Marie-Thérèse, Jeanne, Fanchon avaient travaillé pour gagner leur vie et celle de leurs protégées. Mais le nombre des pauvres était devenu assez considérable. Les Sœurs passaient tout le temps à leur rendre les services que réclamait leur âge et leurs infirmités. Elles pensaient les plaines, levaient et couchaient leurs vieilles; il devint donc impossible de pourvoir aux autres nécessités, et les vieilles qui pouvaient encore marcher sortaient tous les jours pour mendier. Les Sœurs préparaient les repas et partageaient elles-mêmes ce pain de la mendicité.

Ce n'était cependant pas assez de partager ce pain mérité. Dieu exigeait un nouveau sacrifice et un dernier abaissement. Le fondateur proposa à ses enfants de n'être pas seulement les servantes des pauvres, mais de devenir aussi mendiants par amour pour elles et pour la gloire de Dieu. Le sacrifice fut aussitôt accepté. Sans scrupules, sans hésitation, elles se firent mendiennes: Jeanne, la première, prit un panier et sortit immédiatement, elle se présenta vaillamment dans les maisons où ses pauvres étaient habituellement secourus.

Depuis cette époque, les Petites-Sœurs ont imité l'exemple de Jeanne; tous les jours, elles recueillent humblement tout ce qu'on veut bien leur donner. Rien ne les arrête, rien ne les rebute. Voyez cette jeune personne aux allures timides, au regard angélique; il y a peu de temps elle serait morte de faim plutôt que d'aller demander pour elle-même un morceau de pain; mais, depuis qu'elle a subi cette transformation merveilleuse de Petite-Sœur, elle vient, elle va de tous côtés, elle frappe à toutes les portes, et elle ne craint ni les fatigues ni même les insultes.

On rapporte qu'un jour une d'elles étant allée quérir dans un hôtel, un brutal injuria la bonne Sœur et lui donna un soufflet. Cette-ci, sans se déconcerter, lui dit du ton le plus aimable: « Très bien, Monsieur, ceci est pour moi; maintenant donnez-moi pour mes sœurs. » L'insolent, vaincu par cette parole si calme, s'exécra et demanda mille excuses et racheta sa brutalité, par une abondante aumône.

Les premiers temps de la fondation des Petites-Sœurs furent manqués par plusieurs faits où l'on voyait la main de la Providence divine.

Je choisis un trait entre plusieurs autres.

Le linge manquait. Dans cette anxiété, les Sœurs eurent recours à leur ressource ordinaire: la prière. Elles s'adressèrent plus particulièrement à Marie qui chargeait de venir à leur aide. Le jour de la fête de l'Assomption, on dressa un petit autel à la Sainte-Vierge. Un gendarme, voisin de l'asile, touché de ce qu'il voyait journellement dans la maison des Sœurs, se chargea d'élever et de décorer le petit autel.

Les Sœurs étendirent au-devant tout le linge de leurs protégées: cinq ou six pauvres chemises étaient toute la richesse de la maison; point de draps ! La Sainte-Vierge se laissa attendre. L'autel fut visité par les habitants de Saint-Servan; les cœurs furent touchés; chacun s'empressa de soulager cette détresse. De pauvres servantes qui n'avaient rien à donner, étaient leurs bourses et les passaient au cou de l'enfant Jésus qui tenait entre ses bras, la Vierge Mère, dont une petite statue dominait l'autel. Par cette pieuse industrie les pauvres furent pourvus de draps et de chemises.

« Cependant ce dévouement absolu, cet amour de la pauvreté ne furent pas compris de tous; on montrait du doigt les Sœurs, on les raillait, on les baffouait dans les rues de Saint-Servan; à peine si leurs anciennes compagnes du catéchisme d'école, d'atelier, osaient les approcher. Une seule des quatre fondatrices, Marie-Augustine, avait sa famille. Elle ne lui épargnait pas les reproches. Sa jeune sœur, plus tard, Supérieure de la maison de Rennes et assistante générale de la Congrégation, lui disait quand elle la rencontrait avec son panier allant à la quête:

— Va, va, ne me parle point; avec ton panier, tu me fais honte !

Sœur Félicité, morte Supérieure à Angers, dévorée du désir de se consacrer à Dieu, invoquait habituellement St-Joseph et, dans sa naïveté, le priait de lui obtenir la grâce d'être religieuse « mais non pas chez les petites sœurs » ajoutait-elle.

En 1842, le rez-de-chaussée étant devenu insuffisant, on acheta donc une maison. On n'avait rien pour la payer. L'abbé Le Pailleur vendit sa montre en or et sa chapelle d'argent; les faibles ressources de Jeanne, de Fanchon et d'une de leurs compagnes suffirent à peine à solder les frais du contrat: la Providence doit pouvoir au surplus. Elle ne trompa pas l'espérance de ses enfants: au bout d'un an, la maison, qui avait coûté 22,000 francs, était entièrement payée.

Un bout de dix-huit mois, la maison fut pleine; cinquante vieillards l'habitaient: les quatre Sœurs se multipliaient pour suffire aux besoins de leurs protégées, de plus la quête suffisait pour nourrir tout le monde.

On lit dans la Vie des saints mille exemples de la Providence constante de Dieu à parer aux besoins de ses enfants. L'histoire de la fondation des divers ordres religieux abonde de traits pareils, mais en plus grand nombre peut-être chez les petites-Sœurs des pauvres.

Un soir d'hiver, les vieillards étaient déjà couchés, il ne restait plus pour le souper des Sœurs que le quart d'une livre de pain; elles se mirent à table, récitèrent le *Benedicite*, remercièrent Dieu de ce morceau de pain, que chacune d'elles pensait n'avoir pas gagné. Aussi se le renvoyait-elles les unes autres, lorsqu'on sonna à la porte: la Providence envoyait du pain et de la viande.

Les Petites-Sœurs ne comptaient encore que quatre religieuses, mais les vieillards abondaient; déjà la grande maison était devenue insuffisante. C'est en vain que les Sœurs, pour abriter plus de pauvres, se logeaient au grenier, il n'y avait plus de place.

On songea à bâtir, mais on ne possédait qu'une pièce de dix sous; on la dépensa aux pieds d'une statue de la Sainte-Vierge. L'espérance des Sœurs ne devait pas être déçue. Elles déboulèrent le terrain, créèrent les fondations, recueillirent les matériaux. Les ouvriers de Saint-Servan, émus du dévouement des religieuses, offrirent leurs services; l'argent arriva en abondance.

Un habitant de Jersey avait une parente Saint-Servan. Ayant appris qu'elle était dans la misère, il vint la voir dans l'intention de la secourir. Il la trouva à l'asile des vieillards, si bien soignée, si heureuse, que tous les ans il envoyait des secours au fondateur, et, à sa mort, il lui légua sept mille francs. Ce secours et trois mille francs que l'Académie française décerna à Jeanne Jugan aidèrent à l'achèvement du bâtiment.

Il n'était pas encore entièrement terminé que Dieu récompensait le courage des fondatrices; le nombre des religieuses commença à s'accroître, et Marie-Augustine put songer à faire jouir d'autres villes du bénéfice de son entreprise.

Ainsi donc, les Petites-Sœurs des pauvres ne possèdent rien, et, pauvres volontaires, elles se font quêteuses pour leurs pauvres vieillards. S'oublier elles-mêmes tous les jours et en tout, aimer Dieu de tout leur cœur, prodiguer aux vieillards les soins les plus assidus et tous les trésors d'une tendre maternité, telle est la vie, tel est caractère distinctif des Petites-Sœurs des pauvres. Aussi, vous les verrez toujours d'une humeur égale, gracieuses, douées d'une douceur angélique, d'une résignation à toute épreuve, toujours disposées aux offices les plus abjects et les plus rebutants à la nature !

Eh bien ! tandis que quelques-unes des Petites-Sœurs sont heureuses d'identifier leur existence avec celles de leurs pauvres vieillards, de leur consacrer leurs soins, leurs veilles, leur affectueuse sollicitude, d'autres, — je l'ai déjà dit et je le répète avec bonheur, — se font mendiennes volontaires pour aller quêter de porte en porte le pain de chaque jour. Aussi la maison des petites-Sœurs peut-être assimilée à une ruche d'abeilles, dont aussi chacune concourt pour sa part à la composition du miel: les unes, en allant chercher dans le calice des fleurs le butin indispensable; d'autres, en présidant avec activité et intelligence au travail de l'intérieur.

Les Petites-Sœurs ne possèdent donc rien; c'est bien à elles qu'il est permis de répéter la touchante prière que saint François d'Assise avait composée en l'honneur de la pauvreté:

« Seigneur, ayez pitié de moi et de madame la Pauvreté ! Et voici qu'elle est assise sur le fumier, elle qui est la reine des royaumes, elle se plaint de ce que ses amis l'ont dédaignée et se sont rendus ses ennemis. Souvenez-vous, Seigneur, que vous êtes venu du séjour des anges, afin de la prendre pour épouse afin d'avoir un grand nombre de fils qui fussent parfaits.

« C'est elle qui vous requit dans l'Étable et dans la Crèche, et qui, vous accompagnant tout le long de la vie, prit soin que vous n'eussiez pas où reposer votre tête. Quand vous commençâtes la guerre de notre rédemption, la Pauvreté vint s'attacher à vous comme un couvril fidèle; elle se tint à vos côtés pendant le combat; elle ne se relâcha pas quand les disciples prenaient la fuite.

« Oh ! qui donc n'aimerait pas madame la Pauvreté par dessus toutes choses ? »

Voici à quelle occasion saint François d'Assise composa ce chant, le plus hardi, le plus enflammé de toutes les poésies du moyen âge.

Un jour, dit Ozanam (*) avant sa conversion, ses amis le trouvant pensif et lui demandant s'il songeait à se donner une épouse: Vous l'avez dit, répliqua-t-il, car je songe à me donner une dame, la plus noble, la plus riche, la plus belle qui fut jamais. Il désignait ainsi celle qui était devenue pour lui l'idéal de toute perfection, le type de toute beauté morale, la Pauvreté. Il se figurait cette vertu comme une fille du Ciel, qu'il appelait tout à tour la dame de ses pensées, sa fiancée, son épouse. Il lui prêtait tout le pouvoir que les troubadours attribuaient aux nobles femmes célébrées dans leurs vers; le pouvoir d'arracher les âmes éprises d'elle aux pensées et aux penchants terrestres. Mais, pendant que ces troubadours ces amours platoniques n'étaient guère que des jeux d'esprit, l'invisible beauté qui avait ravi saint François d'Assise lui arrachait les vis plus passionnés.

A. SAINT-ANDRÉ.

FAITS DIVERS

ÉCROULEMENT D'UNE MAISON HABITÉE. — La nuit dernière, vers trois heures et demie, la façade d'une maison située impasse d'Oran, 11 (rue des Poissonniers, quartier de la Goutte-d'Or), s'est subitement écroulée. A trois heures vingt-cinq minutes, un craquement sinistre s'est fait entendre: les locataires, réveillés en sursaut, sont sortis en toute hâte de leurs logements, sans même prendre le temps de se vêtir. Il était temps ! Après plusieurs oscillations successives, la façade tout entière s'est écroulée avec fracas.

Une poule a atteint à la tête, la demoiselle Marie Laffont, âgée de 22 ans. Cette demoiselle a été grièvement blessée; elle a été transportée d'urgence à l'hôpital Lariboisière, salle Saint-Jean, lit n° 9.

Huit autres locataires ont été blessés aussi, mais sans gravité.

La façade de cette maison était occupée par seize locataires qui sont actuellement sans domicile.

Les pompiers du poste de la rue Léon accoururent en toute hâte pour procéder, s'il y avait lieu, à des sauvetages de personnes; mais tous les locataires avaient eu le temps de se sauver, et les pompiers ont dû se borner à débiter les meubles des décombres.

La façade avait été citée récemment, en vue de réparations prochaines; on suppose que cet effondrement subit, est le résultat d'une infiltration des eaux d'une conduite qui a trouvé crevée; la chute s'est produite d'en bas.

L'aspect de la maison est des plus lugubres; il n'en reste plus que les plafonds, soutenus par des poutres; des mesures ont été prises pour que celles-ci ne s'écroulent pas à leur tour.

MM. Denis et Bergé, commissaires de police des quartiers Clignancourt, et de la Goutte-d'Or se sont rendus aussitôt sur les lieux, accompagnés de M. Hamon, officier de paix du dix-huitième arrondissement.

Par leur ordre, la circulation est interdite aux alentours des lieux du sinistre.

L'immeuble appartenait à M. Barckmann, demeurant rue de Turenne.

TRIBUNAUX

ÉTRANGER RENCONTRE D'UN CŒUR ET D'UN AMOUR PROPRE

On étonnerait fort les gens qui connaissent M. Ribis, si on leur disait qu'il bat les femmes ! La vérité est que cet homme, indolent et doux, s'est oublié à envoyer à Mme Justine Jambin, bonne d'enfants, un de ces coups de pied qui, généralement, ne blessent que l'amour-propre. Nous allons savoir à quelle occasion M. Ribis est sorti de son caractère.

C'est vrai, messieurs, dit-il au tribunal de police correctionnelle, c'est malheureusement trop vrai, j'ai cédé, pour la première fois de ma vie, à

un mouvement de vivacité, mais cette fois-ci je n'ai fait que ce que j'ai dû faire, et je ne regrette rien. C'est un coup de pied postérieur à des procédés de cette espèce, qui m'exaspèrent depuis longtemps. Permettez-moi de vous le faire connaître: Mademoiselle... Ah ! d'abord, il faut vous dire que j'ai deux enfants... charmants.

Rire ironique de Mlle Jambin.

M. le président: Taisez-vous! c'est inconvenant.

Mlle Jambin: Non, monsieur, c'est à moi de me plaindre.

M. Ribis: Alors, mademoiselle qui est bonne d'enfants est chargée de garder deux poissons insolubles et si mal élevés que je défends aux autres, qui ont d'excellentes manières.

Mlle Jambin: L'un a trois ans et l'autre vingt-cinq mois (riant).

M. Ribis: Ils n'ont que deux de madame, Mlle Jambin: Charmants !... deux gorilles ! et sales !

M. le président: Voulez-vous vous faire ?

Mlle Jambin: Je n'ai pas besoin qu'il débâte ceux de madame.

M. Ribis: Finalement, je vous prie de me défendre aux miens de fréquenter les deux monstres de mademoiselle.

Mlle Jambin: Monsieur le président, monsieur Ribis dit que j'ai l'air de dire que j'éleve les enfants de madame comme des petits pignouffs.

M. le président: Je vous ai déjà engagé à vous taire.

M. Ribis: Enfin l'un de ces petits poissons a un petit fusil avec une petite baguette et de petits capotules.

Mlle Jambin (riant): Ha ! ha ! ha !... C'est à s'en tenir la rate.

M. le président: Je vais vous faire sortir.

Mlle Jambin: (Hâte sort.)

M. Ribis: Eh bien, messieurs, il a manqué de blesser mon jeune, en lui lançant la baguette dans l'oreille, si bien qu'il a été défendu à mes enfants de jouer avec ces deux dorés, savez-vous ce qu'a fait cette demoiselle? Elle bat les miens pour les forcer à jouer avec les siens.

Mlle Jambin (au fond de l'auditoire): C'est pas vrai !

M. le président: Gardes! expulsez cette femme !

M. Ribis: Si bien que le jour en question, j'entendis encore crier mes enfants; je me mets à la fenêtre pour voir, qu'est-ce que j'ai vu? cette demoiselle flanquée de coups de torchons à ces pauvres petites créatures; oh ! alors, la colère me prend, je descends; Mademoiselle avait le dos tourné... etc.

M. le président: Oui, eh bien, vous avez eu tout de la frappe.

M. Ribis: Eh ! monsieur, mon pied a obéi à mon cœur; quel est le père qui, en voyant donner des coups de torchon à ses enfants, pourrait rester calme ? Il n'est, j'ai donné congé, j'ai en vain essayé de me contrôler, j'ai tous ces désagréments que me donnez...

M. Ribis s'arrête en attendant qu'on le reconduise à sa cellule. Il s'agit de l'assassinat d'un franc d'amende. Il sourit, remercie gracieusement le tribunal et se retire avec un air de satisfaction.

SERVICE SPÉCIAL

Paris, 30 décembre, 4 h. 30 soir.

Aujourd'hui, dimanche 30 décembre, à une heure et demie, M. Alfred Gigot, préfet de police, ayant à ses côtés, MM. Vergnaud, auditeur de 1^{re} classe au Conseil d'Etat, chargé de la direction de son cabinet; de Polignac, secrétaire général, M. Anquet, chef de la police municipale, ainsi que les chefs de division de la préfecture, a reçu successivement MM. les colonels et officiers de la garde républicaine, de la gendarmerie de la Seine et du corps des sapeurs-pompiers.

En recevant MM. les commissaires de police de Paris et du ressort de la Préfecture, M. Albert Gigot a prononcé l'allocution suivante :